



Des commerces continuent de proposer des pipes à narguilé dans leur établissement en toute impunité

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 17 novembre 2008

Où en est votre action contre les clubs privés , salons de thé qui ne respectent pas l'interdiction de fumer et continuent de proposer des pipes à narguilé dans leur établissement en toute impunité ? Avez-vous l'écoute des pouvoirs publics sur ce problème ?

Réponse :

Chaque fois qu'est constatée une infraction et qu'elle est signalée aux agents de police judiciaire, il y est mis fin.

Mais avant de la signaler il faut s'enquérir de la réalité d'une telle infraction et la désigner clairement.

Concernant les bars à chicha, la désignation de l'infraction est en générale très facile, par contre, les forces de police hésitent à se prononcer sur les clubs privés , ce qui oblige à demander au juge de se prononcer.